

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne**

Séance du 5 février 2014

**POINT IV :**  
**Questions statutaires : modification des statuts de l'UFR des Sciences de santé**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU la délibération du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne en date du 18 décembre 2013 portant approbation des statuts de l'UFR des Sciences de santé

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**APPROUVE**, avec 22 pour (unanimité) : l'ajout de l'article suivant dans les statuts de l'UFR des Sciences de santé :

« Article 33 : entrée en vigueur des statuts.  
Les présents statuts entreront en vigueur à compter de la désignation des membres du conseil prévu à l'article 9 ci-dessus ».

Dijon, le 7 février 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement